



Visites du père et trajets pour les vacances

Par **MARYSE77130**, le **14/01/2008** à **13:10**

Bonjour,

J'ai deux questions : je suis divorcée depuis 2006 et mon ex mari a déménagé à Annecy depuis l'été 2007. depuis cette date il ne vient voir 1 de ses fils 1 fois tous les 2 mois environ sans avoir de dates fixes. Est ce normal et légal qu'un père ne vienne voir ses enfants que très irrégulièrement et sans faire de planning à l'avance ?

Ma deuxième question : Pour le trajet des vacances de février il veut que ce soit la mère de sa petite copine qui emmène mon fils à Annecy. Je ne la connais pas, je ne l'ai jamais vue et en plus il ne me l'a pas dit, il le dit à son fils. A t il le droit d'envoyer quelqu'un à sa place, dans le jugement c'est marqué "une personne de confiance" peut le remplacer mais qu'entendons par "personne de confiance", et doit il m'avertir par courrier ou autre moyen ?

Merci bcq
Maryse

Par **ly31**, le **14/01/2008** à **21:16**

Bonsoir,

Votre ex mari vient irrégulièrement voir ses enfants !

Que dit le jugement de divorce en ce qui concerne le droit de visite ? ?

A vous lire

ly31

Par **MARYSE77130**, le **15/01/2008** à **13:06**

Bonjour,

Le jugement indique "visite et hébergement par le père les 1er 3ème et 5ème we de chaque mois" droits classiques. Déjà là on s'aperçoit qu'il y a un manque de sa part. 1 fois tous les deux mois une visite à ses enfants !!! et pour le trajet " par le père ou une personne de confiance" c'est très vague "qui est la personne de confiance pour lui"? et quelle procédure existe derrière cette indication. Est ce que je dois laisser mes enfants à un inconnu et si oui avec quelles garanties que cette personne vient bien de la part de mon ex mari ? Je trouve cette partie du jugement très floue.
Merci de votre réponse.

Par **ly31**, le **15/01/2008** à **16:33**

Bonjour,

En ce qui concerne votre ex mari (le père de vos enfants), il est évident que celui ci a tout intérêt à confier le déplacement de ses enfants à une personne de confiance

Il ne peut pas se permettre de fantaisie au risque de se faire refuser l'hébergement, voir la garde des enfants

Je vous conseille de réclamer à votre ex mari un courrier signifiant que madame X ou monsieur X viendra chercher vos enfants pour le week end du au -

Je reste à votre disposition et je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31

Par **MARYSE77130**, le **15/01/2008** à **21:25**

Bonsoir,

Désolée mais cela ne répond pas à ma question. Il est inconcevable pour une mère de laisser ses enfants à une personne qu'elle ne connaît pas et de plus pour faire 500 kilomètres !! Si j'ai bien compris je n'ai pas le choix je suis obligée de faire comme bon lui semble ? Je ne vois pas pourquoi il se ferait refuser l'hébergement et pourquoi il a tout intérêt à faire appel à une tiers personne ? pouvez vous être plus clair ?

Merci